

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1,

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2016-1076 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (désigné ci-après Inserm) ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée CSS 3 dans sa séance du 6 au 10 septembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 27 au 29 octobre 2021 ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu le Décret n° 2019-1046 du 10 octobre 2019 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;

Vu l'avis favorable émis par la Direction Générale Déléguée à la Science et l'Innovation d'INRAE en date du 19 octobre 2021 ;

Vu la note de service 2022-02 du 10 janvier 2022 « Structures – Nominations », portant notamment sur les évolutions relatives aux unités INRAE au titre de l'année 2022 ;

Vu le Décret du 23 décembre 1970 portant érection d'universités et instituts nationaux polytechniques en établissements publics à caractère scientifique et culturel ;

Décident

Article 1 : Il est créé, pour une durée de cinq ans, une Unité Mixte de Recherche intitulée « Nutrition, Métabolismes, Cancer » (UMR Numécan).

Article 2 : Cette unité est référencée U 1317.

Article 3: L'Unité exercera son activité dans les locaux situés:

CHU Pontchaillou de Rennes
35033 Rennes

Article 4: Pour l'Inserm, l'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Inserm Grand Ouest.

Article 5 : Monsieur Olivier LOREAL est nommé Directeur de l'Unité Mixte de Recherche du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027.

Article 6 : La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2022.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT